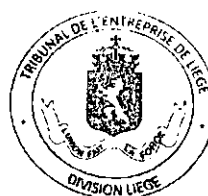


## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*25120077\***



**25 AOUT 2025**

Greffé

N° d'entreprise : **0479 150 603**

**Nom**

(en entier) : **HOUBEN MALMEDY**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Têris, 65, Zoning Industriel de la Boverie, 4100 Seraing**

**Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs...**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30-07-2025

...

Monsieur Laurent Houben ouvre la séance. Tous les actionnaires étant présents, l'assemblée est donc valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du point suivant :

☐ Délégation de pouvoirs

Débats :

L'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

A l'unanimité, la présente assemblée décide, à compter de ce jour, d'octroyer les pouvoirs décrits ci-après, aux personnes suivantes :

1) Mme France Schillings, née à Oupeye, NN 86.04.06-296.97, domiciliée à 4537 Verlaine, rue des Stanges, 23.

2) M Alain Paquet, né à Liège, NN, 73.04.12-209.22, domicilié à 4130 Esneux, avenue du Monceau, 19.

Ces pouvoirs sont accordés à chacun des mandataires et pourront être exercés par chacun séparément et sans justification autre que la copie ou la publication du présent procès-verbal.

Ces pouvoirs sont donnés pour une durée indéterminée, jusqu'à cessation de la relation par démission, révocation, décès, incapacité, etc.

Ces pouvoirs sont personnels et non-sujets à sous-délégation, mais ne font pas obstacle à l'exercice des mêmes pouvoirs par la société mandante et/ou par d'autres mandataires.

Ces pouvoirs seront exercés à titre strictement gratuit.

Les pouvoirs ici accordés sont les suivants :

Au nom et pour le compte de la société :

☐ signer les soumissions publiques ou privées.

Ces décisions sont prises à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Seraing, le 30/07/2025

Laurent Houben

Michel Houben

*ADN. PELEGVE*

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/09/2025 - Annexes du Moniteur belge